



# Le point sur les produits chimiques toxiques

Bulletin d'Environnement Canada  
Région de l'Atlantique  
Volume 10 • Numéro 1  
Janvier 2008  
ISSN 1206-5455

## Dans ce numéro :

- Effets des pesticides sur la crevette de sable *Crangon septemspinosus*
- Recherche sur les oiseaux de mer à Saglék
- Rapport sur la caractérisation et l'analyse de la toxicité des effluents des usines de transformation du poisson au Canada
- Étude sur le mercure au parc national Kejimikujik
- Le point sur le Projet d'étude géochimique des pédopaysages de l'Amérique du Nord
- Avis sur les conditions de pulvérisation dans une zone agricole du sud de l'Ontario
- Pesticides dans l'air à l'Île-du-Prince-Édouard

### Le point sur la réglementation

- Huiles lubrifiantes usées et filtres à huile usés
- Déchets électroniques / ferraille et autres matériaux semblables
- Le point sur l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP)
- Plan de gestion des substances chimiques

## EFFETS DES PESTICIDES SUR LA CREVETTE DE SABLE *CRANGON SEPTEMSPINOSA*

À l'Île-du-Prince-Édouard, des eaux de ruissellement s'écoulent de nombreuses terres agricoles et se déversent directement dans les habitats estuariens ou marins. Depuis 2001, on observe une diminution du nombre et de la taille des crevettes de sable (*Crangon septemspinosus*) trouvées dans les estomacs de poissons pêchés dans le détroit de Northumberland. On étudie actuellement les risques éventuels des pesticides qui pénètrent dans les estuaires de l'Île-du-Prince-Édouard sur les populations de cette espèce, et ce, dans le cadre du projet du Fonds scientifique sur les pesticides d'Environnement Canada. Ce projet est réalisé conjointement par Pêches et Océans Canada (Fairchild), à Moncton, et Environnement Canada (Doe), à Moncton également.



Figure 1 : Crevette de sable vivant dans les eaux côtières du détroit de Northumberland.

Ce projet a pour objectif d'étudier les dangers des pesticides à haut risque d'usage courant utilisés dans la production de pommes de terre pour les crevettes de sable (*Crangon septemspinosus*) vivant dans les estuaires, sous diverses conditions, soit : exposition à court terme, exposition chronique et exposition sur place (à l'aide d'individus placés dans des cages). Les données recueillies permettront d'effectuer des analyses réalistes des risques de divers pesticides pour les populations de cette espèce, et pourraient déboucher sur une réduction des effets nocifs grâce à l'imposition de mesures d'atténuation visant à réduire les risques généraux, notamment la modification des

modalités d'utilisation des produits.

L'étude en laboratoire ciblait les pesticides à haut risque d'usage courant suivants : endosulfan, deltaméthrine, chlorpyrifos, chlorothalonil, mancozèbe et méthoprene. Les tests de toxicité aiguë durent 96 heures et sont effectués en respectant scrupuleusement les méthodes publiées décrites dans les travaux de Burridge et Haya 1993 (Aquaculture 117:9-14). On a commencé, dès la première année du projet, à élaborer des méthodes d'analyse des effets sublétaux d'une exposition chronique pour cette espèce. Les méthodes se sont avérées efficaces. Les analyses portent sur de petits individus d'environ 5 mm de longueur et durent deux semaines. Elles visent à déterminer les effets sur la survie ainsi que sur la croissance.

Le programme sur le terrain a débuté au cours de la deuxième année du projet. Il comprend des études de population, la pose de cages renfermant les sujets à étudier, la collecte d'échantillons et des analyses de concentrations en pesticides.

Communiquez avec Ken Doe, d'Environnement Canada, au 506-851-3486, ou avec



Wayne Fairchild, de Pêches et Océans Canada, au 506-851-2056.

## RECHERCHE SUR LES OISEAUX DE MER À SAGLEK

Environnement Canada, Région de l'Atlantique, collabore avec le Collège militaire royal, le gouvernement du Nunatsiavut, Parcs Canada et l'Université Memorial afin de réévaluer les effets de la contamination du milieu marin par les BPC à Saglek, au Labrador. En juillet et août 2007, une équipe de terrain dirigée par Environnement Canada a étudié des Guillemots à miroir – espèce d'oiseau de mer – qui s'accouplent dans la baie de Saglek. L'équipe a recueilli 35 jeunes oiseaux afin de mesurer leur réaction à l'exposition aux BPC. La contamination par les BPC des sédiments terrestres et marins à Saglek a été observée pour la première fois au milieu des années 1990. Elle provenait de l'ancienne station radar de la US Air Force et des installations connexes qui ont fonctionné des années 1950 aux années 1970. Le sol contaminé aux BPC a été assaini entre 1998 et 2004 par le ministère de la Défense nationale, ce qui a éliminé à la source les BPC qui se retrouvaient dans le milieu marin. Une étude effectuée en 2006 a révélé que les niveaux de BPC dans les sédiments diminuaient dans la baie de Saglek, particulièrement près de l'ancienne source, située à l'emplacement de la piste d'atterrissage aménagée sur la plage. Cette recherche sur les oiseaux de mer reproduit une évaluation déjà effectuée en 1999 et 2000, qui avait révélé que les niveaux élevés de BPC détectés chez les Guillemots à miroir près de la source de rejet avaient des effets néfastes sur les systèmes immunitaire et endocrinien des jeunes oiseaux ainsi que sur le développement de leurs organes. L'étude de 2007 permettra de vérifier si les travaux d'assainissement effectués ont vraiment fait baisser les niveaux de BPC chez les Guillemots à miroir et l'importance des effets néfastes sur

la santé des jeunes oiseaux. Elle permettra également de fixer un seuil pour les effets néfastes des BPC sur l'espèce, seuil qui pourra servir à évaluer les effets sur l'environnement des BPC dans d'autres régions du nord du Canada et dans d'autres pays arctiques.

Communiquer avec Neil Burgess, d'Environnement Canada, au 709-772-4143.



Jeune Guillemot à miroir (photo : SCF, Neil Burgess)

## RAPPORT SUR LA CARACTÉRISATION ET L'ANALYSE DE LA TOXICITÉ DES EFFLUENTS DES USINES DE TRANSFORMATION DU POISSON AU CANADA

L'industrie de la pêche au Canada est l'une des plus lucratives au monde. En 2002, le Canada a exporté 620 231 tonnes de produits de la mer, d'une valeur de 4,7 milliards de dollars. Le poisson et sa transformation sont donc des éléments très importants de l'économie nationale. On compte en effet plus de 1 400 usines de transformation du poisson au pays. Ce nombre a considérablement augmenté ces dernières décennies. En effet, on avait recensé, en 1990, 460 usines de transformation du poisson. La plupart des usines actuelles (800) se trouvent au Canada atlantique (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador), alors qu'on en compte environ 200 en Colombie-Britannique et au moins 130 au Québec. Les usines de

transformation du poisson au Canada varient en importance, soit de quelques employés à plus de mille employés (la majorité des grandes usines se trouvant au Canada atlantique). En 2001, 30 000 travailleurs étaient employés dans la transformation du poisson au Canada.

Par le passé, la caractérisation des effluents des usines de traitement du poisson visait essentiellement quelques paramètres conventionnels comme la demande biologique en oxygène (DBO), le total des solides en suspension (TSS), l'azote et les matières grasses. Qui plus est, seules quelques études ont porté sur la toxicité de ce type d'effluents et on ne dispose pratiquement d'aucune information concernant leurs effets sur les lieux de rejets. En conséquence, on ne sait que peu de choses sur les risques généraux de ces déchets pour l'environnement.

Afin de mieux comprendre la transformation du poisson et ses possibles répercussions sur l'environnement au Canada atlantique, Environnement Canada, Région de l'Atlantique, a mené une étude de caractérisation des effluents d'usines de transformation du poisson de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Colombie-Britannique et du Québec, de 2003 à 2007. Jusqu'à juin 2007, 22 usines avaient participé à l'étude.

On a prélevé des échantillons d'effluents bruts des usines de transformation du poisson afin d'y mener des tests de toxicité et des analyses physiques et chimiques. Les tests de toxicité comprenaient un essai de toxicité aiguë Microtox™, un test de fertilisation sur les oursins, un test de survie des épinoches à trois épines, un test de létalité aiguë sur la truite arc-en-ciel et un test de croissance et de survie sur sept jours sur des *Menidia beryllina*. Les analyses physiques et chimiques visaient les paramètres suivants : ammoniac, demande biochimique en oxygène, carbone organique total (COT), matières solides totales, TSS,

dureté, azote total, nitrate, nitrite, phosphore total, conductivité, matières grasses, BPC, pesticides organochlorés, EDP et mercure total.

Une comparaison des concentrations observées (DBO, TSS, matières grasses) dans les effluents de la transformation du poisson a révélé que plus de la moitié des échantillons montraient des concentrations supérieures à celles recommandées par l'EPA (US EPA 1995). Pour ce qui est de la toxicité, 25 p. 100 des échantillons n'étaient pas toxiques tandis que 18 p. 100 étaient fortement toxiques. Les DBO et les matières grasses se sont avérées les meilleurs paramètres de prévision de la toxicité par analyse de régression simple. Le niveau de transformation s'est avéré être un autre bon paramètre de prévision de la toxicité, la transformation tertiaire (processus de transformation plus élaboré – produits mis en conserve, cuisinés, raffinés et extraits) correspondant au niveau de toxicité le plus élevé. On a également découvert un lien entre la toxicité des effluents et le nettoyage des usines (p. ex. lorsqu'aucune transformation n'avait lieu). Enfin, on a également constaté qu'un système de traitement par flottation à air dissous installé dans une usine a fait baisser le niveau de toxicité des effluents, sans toutefois l'éliminer.

Pour en savoir davantage sur ce projet, communiquez avec Benoît Lalonde, au 902-426-2295 ou à [benoit.lalonde@ec.gc.ca](mailto:benoit.lalonde@ec.gc.ca)

#### ÉTUDE SUR LE MERCURE AU PARC NATIONAL KEJIMKUJIK

L'Institut canadien des rivières de l'Université du Nouveau-Brunswick à Saint John et Environnement Canada, région de l'Atlantique, collaborent à une étude d'une durée de deux ans sur le mercure présent dans les réseaux trophiques aquatiques au parc national Kejimikujik, en Nouvelle-Écosse. Cette étude a deux objectifs, à savoir 1) déterminer si les concentrations en mercure relevées dans les perchaudes de Kejimikujik ont changé depuis qu'on les a mesurées pour la

première fois il y a 10 ans et 2) voir quels facteurs environnementaux influencent la bioaccumulation du mercure dans les réseaux trophiques des lacs. C'est Brianna Wyn, étudiante au niveau de la maîtrise, qui mène l'étude à l'Institut canadien des rivières, sous l'égide de M<sup>me</sup> Karen Kidd. On a échantillonné des perchaudes dans 17 lacs de Kejimikujik en 2006 et 2007 afin d'étudier les tendances temporelles des concentrations en mercure. On a procédé à un échantillonnage intensif de réseaux trophiques complets dans quatre lacs acides. Toute modification des concentrations en mercure des perchaudes peut influencer sur le succès de reproduction des Huards à collier de Kejimikujik (voir N. M. Burgess et M. W. Meyer, 2008, *Methylmercury exposure associated with reduced productivity in common loons. Ecotoxicology*, 17 : consultable en ligne; DOI 10.1007/s10646-007-0167-8). Les modifications des concentrations de mercure relevées chez les poissons peuvent également avoir des répercussions sur les lignes directrices en matière de consommation de poisson établies par Parcs Canada pour le parc national Kejimikujik et par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse pour le reste de la province. Environnement Canada et le CRSNG ont financé la majeure partie de cette étude.

Communiquez avec Neil Burgess, Environnement Canada, au 709-772-4143 ou avec Karen Kidd, à l'Institut canadien des rivières, Université du Nouveau-Brunswick, à Saint John, au 506-648-5809, ou à [kiddk@unbsj.ca](mailto:kiddk@unbsj.ca).



Perchaude du Parc national Kejimikujik (photo : M. Gautreau)

#### LE POINT SUR LE PROJET D'ÉTUDE GÉOCHIMIQUE DES PÉDOPAYSAGES DE L'AMÉRIQUE DU NORD

La nécessité d'obtenir des données géochimiques de base sur le sol pour évaluer et gérer correctement les ressources naturelles et les risques de dommages à l'environnement est largement reconnue. Ce projet tripartite entre les États-Unis, le Canada et le Mexique a pour but de comprendre l'ampleur et l'origine des variations de la géochimie des sols et de mettre au point une méthodologie cohérente pour déterminer ces paramètres. Pour le Canada, le projet est dirigé par Ressources naturelles Canada, avec un soutien en nature d'Environnement Canada, de Santé Canada et d'Agriculture Canada et de plusieurs ministères provinciaux des ressources naturelles.



On a quadrillé l'ensemble de l'Amérique du Nord par secteurs de 40 km sur 40 km, et on prélèvera un seul échantillon de sol dans un lieu prédéterminé choisi au hasard dans chaque secteur de 1 600 km<sup>2</sup> de façon à obtenir environ 10 000 échantillons de sol entre les trois pays. Au printemps 2007, on a mis au point les protocoles de collecte et on a décidé de mettre en oeuvre le projet dans les trois provinces Maritimes au cours de l'été 2007. Ces activités d'échantillonnage étaient dirigées par les ministères des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, avec un soutien technique sur le terrain de Ressources naturelles Canada, d'Environnement Canada, région de l'Atlantique et d'Agriculture Canada. Les prélèvements de sol ont débuté en juin 2007 et ont pris fin en septembre 2007. Ils ont été effectués dans plus de 180 sites. On attend maintenant les résultats des



analyses, les données préliminaires étant attendues pour la fin de décembre 2007. Ces résultats viendront également s'ajouter à la base de données sur les sols de la région, à laquelle travaille Environnement Canada, région de l'Atlantique.



Les données recueillies grâce à ce projet amélioreront considérablement notre capacité de relever et de quantifier les modifications de la composition des sols découlant de l'urbanisation, de l'industrialisation, de l'agriculture, de l'élimination des déchets et d'autres causes naturelles et anthropiques.

Pour en savoir davantage sur ce projet, veuillez communiquer avec Rita Mroz, au 902-426-9064, ou à [rita.mroz@ec.gc.ca](mailto:rita.mroz@ec.gc.ca)

#### AVIS SUR LES CONDITIONS DE PULVÉRISATION DANS UNE ZONE AGRICOLE DU SUD DE L'ONTARIO

Projet : Mettre au point, à titre expérimental, un système de diffusion d'avis sur les conditions de pulvérisation dans une zone agricole du sud de l'Ontario.

Environnement Canada met au point des normes de rendement environnemental pour le milieu agricole, grâce à l'Initiative nationale d'élaboration de normes agro-environnementales (INENA), un programme appuyé par le Cadre stratégique pour l'agriculture du

gouvernement fédéral. L'un des projets réalisés dans le cadre de cette initiative consiste à fixer et à mettre en oeuvre des normes météorologiques à respecter pour la pulvérisation de pesticides, normes qui permettront de réduire le transport des pesticides à l'extérieur des terres ciblées durant et après l'application.

Le transport des pesticides vers l'extérieur des terres ciblées peut être influencé par des facteurs météorologiques comme la vitesse du vent, la température et les précipitations. On peut réduire le transport des pesticides vers l'extérieur des terres ciblées en choisissant le moment des pulvérisations en fonction des conditions météorologiques. En diminuant la quantité des pesticides qui sont transportés à l'extérieur de la zone visée, on réduit également les risques pour l'environnement tout en améliorant la protection des récoltes.

On a établi une série de normes météorologiques à respecter pour l'application de pesticides à partir d'une évaluation des normes déjà en vigueur dans le monde et d'une évaluation des connaissances actuelles sur le comportement des pesticides emportés par le vent. On met également à l'essai une méthode de diffusion d'avis sur les conditions de pulvérisation à l'intention d'un groupe précis d'agriculteurs, à titre de projet pilote.

C'est la région de Chatham/Kent, en Ontario, qui a été choisie pour le projet pilote de diffusion des avis sur les conditions de pulvérisation parce qu'il s'agit d'une zone agricole diversifiée où on trouve, entre autres, des productions de maïs, de blé, de soja et de légumes, et dont les agriculteurs ont accepté de collaborer au projet.

C'est Weather Innovations Incorporated (WIN), une compagnie privée possédant une grande expérience en matière de conseils météorologiques aux agriculteurs, qui diffusera les avis sur les conditions de pulvérisation dans le cadre du

projet pilote. Environnement Canada, à titre de parrain du projet, fournira à WIN des ressources et des services météorologiques spécialisés pour créer et tester un modèle en vue d'un éventuel service de diffusion des conditions de pulvérisation.

Grâce à une coopération avec AGRIS, les avis sur les conditions de pulvérisation sont diffusés à une centaine d'agriculteurs de la région de Chatham/Kent, dans le sud de l'Ontario, par télécopie, par courriel ou par site Web. L'avis décrit les conditions météorologiques pour les trois jours à venir, par tranches de trois heures, et classe les conditions de pulvérisation en quatre catégories, à savoir médiocres, satisfaisantes, bonnes ou nulles.

Le projet comprendra une phase d'évaluation qui prendra la forme d'entrevues et de questionnaires, et dont le but sera de déterminer comment les agriculteurs ont tenu compte des avis sur les conditions de pulvérisation pour prendre leurs décisions tout au long de la saison des cultures.

Par ailleurs, WIN a installé cinq stations météorologiques dans la zone concernée afin de comparer les données météorologiques observées localement aux prévisions météorologiques émises pour la région, dans le but d'évaluer la précision des prévisions.

Si ce projet s'avère concluant, on envisagera la possibilité d'étendre ce service à l'ensemble du pays. Les commentaires des utilisateurs serviront également à évaluer la pertinence des normes proposées.

Personnes-ressources : Bill Ernst, Environnement Canada, Dartmouth (Nouvelle-Écosse)  
Ken Kwok, Environnement Canada, Regina (Saskatchewan)  
Ron Pitblado, Weather Innovations, Chatham (Ontario)

#### PESTICIDES DANS L'AIR À L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD



On a mesuré périodiquement les concentrations en pesticides de l'air ambiant à l'Île-du-Prince-Édouard, entre 1998 et 2005. Ces études ont révélé des concentrations en certains pesticides à usage agricole plus élevées que celles observées ailleurs au Canada et aux États-Unis. Ces résultats laissaient entrevoir la possibilité d'une exposition à long terme à des concentrations de pesticides dans l'air ambiant relativement faibles, toutefois, elles n'ont pas permis de quantifier les concentrations de pesticides de l'air ambiant dans le voisinage immédiat des terres traitées au moment de l'application des pesticides. Au cours de l'été 2006, on a prélevé des échantillons sur les lieux de quatre applications distinctes de pesticides sur des champs de pommes de terre afin de mesurer les concentrations des produits pulvérisés en aval des lieux d'application. On a prélevé des échantillons aux environs immédiats des champs traités (0 m) puis à 10 m, 30 m et 100 m en aval, avant et pendant l'application, mais aussi une heure, trois heures, dix heures et vingt-quatre heures après. Les ingrédients actifs mesurés étaient le carbofurane (Furadan<sup>®</sup>), le méthamidophos (Monitor<sup>®</sup>), le mancozèbe (Dithane<sup>™</sup> M-45), et le dibromure de diquat (Reglone<sup>®</sup>).



Aucun des pesticides n'a été détecté dans les échantillons prélevés avant la pulvérisation. Ce résultat est vraisemblablement dû au fait que les périodes d'échantillonnage étaient plus courtes dans cette étude que dans les études précédentes sur la surveillance de la qualité de l'air ambiant. Les concentrations de carbofurane, de méthamidophos et

de diquat détectées étaient supérieures aux concentrations après une heure recommandées par certaines directives canadiennes ou internationales existantes, tandis que les concentrations de mancozèbe étaient inférieures. Les concentrations relevées allaient d'un niveau inférieur au seuil de détection pour tous les pesticides (quantités minimales détectables : 0,05 à 5,0 µg) dans les échantillons prélevés avant l'application jusqu'à 6,37 µg/m<sup>3</sup> pour le méthamidophos, trois heures après la pulvérisation. Si les concentrations en carbofurane, en mancozèbe et en diquat ont diminué immédiatement après l'application, les concentrations en méthamidophos ont continué d'augmenter une heure, puis trois heures après la pulvérisation. Les résultats de cette étude devraient être publiés au début de 2008.

Personne-ressource :  
Christine Garron, 902-426-6317 ou  
Christine.garron@ec.gc.ca

## LE POINT SUR LA RÉGLEMENTATION

### PLAN DE GESTION DES SUBSTANCES CHIMIQUES

Le 8 décembre 2006, le gouvernement du Canada a fait part de son intention de consacrer 300 millions de dollars sur quatre ans à la mise en oeuvre de son plan de gestion des substances chimiques. Afin de donner aux Canadiens l'information la plus à jour possible sur les substances chimiques dangereuses, le gouvernement met également en service un nouveau portail Web accessible au [www.chemicalsubstanceschimiques.gc.ca/fr/index.html](http://www.chemicalsubstanceschimiques.gc.ca/fr/index.html).

Le gouvernement du Canada joue un rôle essentiel dans la protection de l'environnement contre les dangers des substances chimiques, en vertu

de plusieurs lois. Par exemple, en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, les scientifiques de Santé Canada et d'Environnement Canada évaluent les substances chimiques afin de déterminer si elles présentent un risque pour la santé humaine ou pour l'environnement. Le gouvernement du Canada élabore des règlements et prend des mesures en fonction des résultats de ces évaluations.

Dans le cadre du Plan de gestion des substances chimiques, les fabricants, importateurs et utilisateurs industriels des substances prioritaires devront faire parvenir, à Environnement Canada et à Santé Canada, des renseignements portant sur des groupes de 15 à 30 substances, à intervalles de quelques mois. Au total, 193 substances sont visées et il faudra compter environ trois ans pour recueillir les données souhaitées sur l'utilisation de la totalité de ces substances.

Le Plan de gestion des substances chimiques du Canada comprend plusieurs volets, à savoir, règlements et modalités d'application; Défi à l'industrie; restrictions sur la réintroduction et les nouvelles utilisations de substances; évaluation rapide des substances chimiques à faible risque; réévaluation accélérée des pesticides utilisés de longue date; étiquetage obligatoire des ingrédients entrant dans la composition des cosmétiques; règlements visant les risques pour l'environnement des produits pharmaceutiques et des produits de soins personnels; meilleure gestion des contaminants de l'environnement entrant dans la composition des produits alimentaires; surveillance et recherche en matière de santé et bonne entendance des substances chimiques.

Pour en savoir davantage, consultez le site suivant : [WWW.CHEMICALSUBSTANCESCHIMIQUES.GC.CA/](http://WWW.CHEMICALSUBSTANCESCHIMIQUES.GC.CA/).

**HUILES LUBRIFIANTES USÉES ET FILTRES À HUILE USÉS**



Les huiles lubrifiantes usées et les filtres à huile usés contiennent généralement des substances dangereuses en quantités susceptibles d'entraîner des risques pour l'environnement et pour la santé humaine. Une mauvaise gestion ou une mauvaise manutention d'huiles lubrifiantes usées ou de filtres à huile usés peut entraîner le rejet dans l'environnement de composantes dangereuses susceptibles de nuire à l'environnement, y compris à l'eau, à l'air, au sol, aux plantes et aux animaux ainsi qu'à la santé humaine.

Lorsqu'elles sont déversées dans des plans d'eau, les huiles lubrifiantes usées forment une fine pellicule en surface. Un litre d'huile usée peut à lui seul contaminer un million de litres d'eau. Les recherches qu'a menées Environnement Canada au cours des cinq dernières années ont prouvé que les huiles déversées à la surface de l'eau peuvent entraîner la mort des oiseaux aquatiques. Une fois enduites d'huile usée, les plumes perdent leurs propriétés isolantes et imperméables, rendant ainsi les oiseaux vulnérables au froid. Les propriétés physiques et chimiques de la fine pellicule d'huile usée rejetée dans l'environnement entraînent la décomposition des composantes de l'huile usée et de leurs sous-produits par les processus de volatilisation, d'émulsification, de solubilisation, de sédimentation, de photodégradation et de biodégradation. Les déversements d'huiles usées sur le sol se traduisent par l'introduction de substances dangereuses dans l'environnement par les processus de volatilisation, d'adsorption sur la matière organique solide, de lixiviation par le sol dans les eaux souterraines ou de ruissellement dans les eaux de surface.

Le *Règlement sur l'exportation et l'importation de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses* (REIDDMRD), pris en application de *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2005. Ce règlement introduisait une modification de la définition des matières dangereuses et des

matières recyclables dangereuses. Un aspect important de la modification de cette définition porte sur l'inclusion des huiles lubrifiantes usées provenant des moteurs à combustion interne et des filtres à huile usés sur la liste des produits dangereux ou des matières recyclables dangereuses, tel que l'indique explicitement l'article 3 du REIDDMRD.

Les personnes en possession d'huiles lubrifiantes usées ou de filtres à huile usés qui souhaitent les exporter pour les faire recycler ou éliminer doivent savoir que les huiles lubrifiantes usées et les filtres à huile usés sont à la fois des matières dangereuses et des matières recyclables dangereuses aux termes du REIDDMRD. En conséquence, les personnes qui souhaitent importer, exporter ou faire transiter ces substances doivent respecter les dispositions de l'article 185 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* concernant les déclarations et les permis, et le REIDDMRD.

Pour toute question ou tout commentaire à ce sujet, communiquez avec Environnement Canada (Atlantique), au 902-426-7231, ou à [15th.reception@ec.gc.ca](mailto:15th.reception@ec.gc.ca). Vous pouvez en outre consulter le site Web du registre environnemental de la LCPE, au [www.ec.gc.ca/registrelcpe/default.cf](http://www.ec.gc.ca/registrelcpe/default.cf). On peut également communiquer avec la Division de la réduction et de la gestion des déchets d'Environnement Canada, au 819-997-3377, ou à [TMB@ec.gc.ca](mailto:TMB@ec.gc.ca), ou consulter le site Web, au [www.ec.gc.ca/wmd-dgd/](http://www.ec.gc.ca/wmd-dgd/).

#### DÉCHETS ÉLECTRONIQUES/FERRAILLE ET AUTRES MATÉRIAUX SEMBLABLES

Les entreprises concernées par la collecte, le recyclage, le commerce, l'importation ou l'exportation de déchets électroniques, de ferraille ou de matériaux semblables doivent connaître les exigences du *Règlement sur l'exportation et*

*l'importation de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses* (REIDDMRD), pris en application de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*.

Plus précisément, ils doivent prendre connaissance des alinéas 1.(1)g) et 2.(1)g) du REIDDMRD, qui incluent dans les définitions de « déchets dangereux » et de « matières recyclables dangereuses » tout déchet ou toute matière recyclable pour lesquels le Canada a reçu des informations aux termes de la Convention de Bâle à l'effet que ces déchets ou matières recyclables sont considérés ou définis comme étant dangereux en vertu des lois du pays auquel ils sont destinés et dont le pays auquel ils sont destinés a également interdit l'importation ou le transit. Les définitions des déchets dangereux ou des matières recyclables dangereuses qui figurent au REIDDMRD répondent à l'une des obligations du Canada à titre de signataire de la Convention de Bâle. L'exportation de produits visés par les alinéas 1.(1)g) ou 2.(1)g) est assujettie aux moyens de contrôle établis au REIDDMRD et aux conditions énoncées dans la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*.

À titre d'autorité compétente du Canada pour la Convention de Bâle, Environnement Canada gère un site Web qui renferme des fiches présentant un résumé des informations reçues du Secrétariat de la Convention de Bâle ainsi que les définitions des déchets dangereux et des matières recyclables dangereuses et les interdictions en matière d'importation et de transit d'autres pays. Si vous prévoyez exporter des déchets recyclables, nous vous recommandons de consulter le site Web d'Environnement Canada et celui de la Convention de Bâle afin de prendre connaissance des dernières informations obtenues quant aux exigences – et notamment aux interdictions – d'un pays donné pour l'importation et l'exportation de déchets dangereux ou de matières recyclables dangereuses. Il incombe



à l'exportateur canadien de se conformer aux exigences du REIDDMRD.

Actuellement, Hong Kong et la Chine ont tous deux fait savoir au Secrétariat de la Convention de Bâle et aux pays signataires que certains déchets, ferraille et appareils usagés et notamment certains appareils électroniques usagés sont considérés comme des déchets dangereux selon leurs lois et ils ont interdit leur importation et leur transit sur leur territoire. En conséquence, vous ne devez pas exporter ces catégories de déchets vers Hong Kong ou vers la Chine.

Veillez prendre note que certains pays peuvent considérer certains déchets ou produits électroniques ou certaines de leurs composantes comme étant des déchets dangereux en vertu de leurs lois sans toutefois en avoir interdit l'importation aux fins de recyclage ou d'élimination. En conséquence, nous vous recommandons de demander conseil aux autorités compétentes de ces pays pour être certains de vous conformer à toutes leurs exigences en matière d'importation, même si les matériaux que vous comptez exporter n'entrent pas actuellement dans la définition canadienne de « déchets dangereux » ou de « matières recyclables dangereuses » en vertu du REIDDMRD.

Nous tenons également à vous aviser que certaines composantes de déchets électroniques peuvent être considérées comme des déchets dangereux ou des matières recyclables dangereuses en vertu du REIDDMRD, en raison de la nature des dangers qu'elles représentent. En conséquence, le REIDDMRD pourrait s'appliquer à l'exportation de ces composantes, quel que soit le pays d'importation ou de transit, ainsi qu'à l'importation de telles composantes au Canada. Les piles usées, le verre cassé ou broyé de tubes cathodiques et les cartes de circuits imprimés déchetées sont des exemples de composantes qui peuvent faire l'objet de restrictions en

raison de la nature des dangers qu'elles représentent.

Pour tout renseignement ou commentaire à ce sujet, communiquez avec Environnement Canada (région de l'Atlantique), au 902-426-7231, ou à [15th.reception@ec.gc.ca](mailto:15th.reception@ec.gc.ca), ou consultez le site Web du Registre environnemental de la LCPE, au [www.ec.gc.ca/registrelcpe/default.cfm](http://www.ec.gc.ca/registrelcpe/default.cfm). Vous pouvez également communiquer avec la Division de la réduction et de la gestion des déchets d'Environnement Canada, au 819-997-3377, ou à [TMB@ec.gc.ca](mailto:TMB@ec.gc.ca), ou consulter son site Web à l'adresse [www.ec.gc.ca/wmd-dgd/](http://www.ec.gc.ca/wmd-dgd/).

#### LE POINT SUR L'INVENTAIRE NATIONAL DES REJETS DE POLLUANTS

Les données révisées de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) pour 2006 sont maintenant accessibles sur le site Web de l'INRP (<http://www.ec.gc.ca/pdb/npri/>) ainsi que les couches cartographiques Google Earth – INRP. Le site Web a également été amélioré; on y trouve notamment un outil de recherche en ligne, un résumé des données en ligne ainsi que la fiche d'information, intitulée *Renseigner les Canadiens sur la pollution* (données de 2006). On travaille actuellement à la rédaction du compte rendu national de l'INRP pour 2006.

Les exigences en matière de déclarations pour 2007 ont été publiées dans la *Gazette du Canada*, Partie I, le 3 mars 2007. Les quantités de 367 substances déversées sur place, éliminées sur place ou ailleurs et transférées à l'extérieur pour être recyclées par des installations industrielles en 2007 doivent être déclarées à Environnement Canada au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2008. On note plusieurs changements importants aux modalités de déclaration pour 2007. Dix nouvelles substances ont été ajoutées à l'INRP, à savoir le soufre

réduit total et neuf nouveaux hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Auparavant, les dioxines et les furanes faisaient partie d'un groupe de 17 congénères en grammes d'équivalent toxique. À compter de 2007, sept dioxines congénères et dix furanes congénères devront être déclarés individuellement, en grammes. Auparavant, les rejets de matières particulières déclarés à l'INRP ne comprenaient pas les émissions de poussière des routes. À compter de 2007, celles-ci devront faire partie des rapports sur les rejets de matières particulières. Jusqu'en 2006, les sablières et gravières étaient exemptées de rapports à l'INRP. Dorénavant, les sablières et gravières dont le seuil de production annuelle atteint ou dépasse les 500 000 tonnes devront produire un rapport à l'INRP.

Pour en savoir davantage sur l'INRP, consultez son site Web, au [www.ec.gc.ca/npri/](http://www.ec.gc.ca/npri/) ou communiquez avec le bureau de l'INRP dans la région de l'Atlantique, par courriel, à [NPRI\\_ATL@ec.gc.ca](mailto:NPRI_ATL@ec.gc.ca), ou par téléphone, au 902-244-6774.

#### Avis aux lecteurs

Afin de réduire la production de déchets, Environnement Canada encourage la lecture de ce bulletin sur support électronique. Vous pouvez demander à en recevoir la **version électronique par courriel**. Si vous recevez actuellement une copie papier de ce bulletin et que vous avez accès aux moyens de consultation électroniques, veuillez communiquer avec Benoît Lalonde à [benoit.lalonde@ec.gc.ca](mailto:benoit.lalonde@ec.gc.ca), pour vous faire inscrire, ou pour inscrire toute autre personne que ce bulletin pourrait intéresser, sur la liste des destinataires par courriel.

*Le point sur les produits chimiques toxiques* est publié par la Section des produits toxiques et inventaires d'Environnement Canada, région de l'Atlantique.

Rédacteur en chef :



Benoît Lalonde  
Environnement Canada  
16<sup>e</sup> étage, Queen Square  
45 Alderney Drive  
Dartmouth (N.-É.)  
B2Y 2N6  
Tél. : 902-426-2295  
Fax : 902-426-8373